



Protocole de reprise d'activité sportive

Mise à jour Version 13 - Edition du 01/09/2021

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID, notre rentrée sportive est soumise aux protocoles sanitaires et recommandations du Ministère des Sports, de notre fédération, de la préfecture du Bas-Rhin et de la Commune de Geispolsheim, propriétaire de l'équipement sportif.

Voici la synthèse de ces protocoles pour le reprise de notre activité, valable à partir du 06/09/2021.

Conditions de reprise

Créneaux de séance

Valable pour les cours et séances de vacances , voir horaires sur le site

Programme de séance

- Cours collectif : échauffements, renforcement musculaire, pédagogie collective (fondamentaux), Assauts dirigés en tenue d'Escrime : tenue complète
- Leçon individuelle : pratique en coopération (1 escrimeur + le Maître d'Armes), en tenue d'escrime avec masque, gant et arme individuels
- Séances de vacances : assauts libres

Conditions de participation

- Venir directement à la salle d'armes, en tenue d'escrime, à l'heure de votre créneau
- Port du masque obligatoire hors pratique sportive

- **Présentation du passe sanitaire OBLIGATOIRE pour les accompagnants présents dans la salle d'armes**
- **Présentation du passe sanitaire NON obligatoire pour les pratiquants des activités physique et sportives : décision du préfectorale du 10/08/2021**

En cas de problèmes physique durant la séance :

- Arrêter impérativement toute activité
- Avertir votre Maître d'Armes ou le référent

Vous serez pris en charge par le référent et, en cas de symptôme COVID-19, vous serez invité à quitter la séance et à consulter votre médecin. Le CEG tiendra à votre disposition la liste des personnes présentes durant votre séance, à communiquer aux autorités sanitaires si besoin.

Protocole sanitaire à respecter

Conditions générales

- respect des gestes barrière (ne pas serrer les mains, pas d'embrassade, hydratation et collation gérées individuellement par des bouteilles personnelles, utilisation de gel hydro-alcoolique personnel pour lavage fréquent des mains)
- distanciation physique de 1 m entre deux personnes
- pas de matériel partagé pendant la séance
- fichier de présence
- 23/100 places attribuées sur les gradins pour entreposer le sac
- vestiaires collectifs non accessible, sauf cas particuliers
- douche non utilisable
- désinfection des mains obligatoire à chaque entrée / sortie de la salle
- les accompagnants ne sont pas admis dans la zone d'entraînement
- pas de matériel de pédagogie collective partagé
- mise à disposition de masques jetables
- mise à disposition de gel hydroalcoolique
- mise à disposition de spray anti-viral (virucide EN 14476 contre la COVID-19)
- Installation de poubelles spécifique pour les déchets
- l'atelier est accessible, limité à 2 personnes. Port du masque obligatoire.
- Il est recommandé de télécharger et d'activer l'application TousAntiCovid durant la séance et de scanner le QR code du lieu

Entrée et sortie

- Vous serez accueilli par le référent COVID au début de votre cours
- toutes les portes seront ouvertes et/ou manipulées par le référent COVID
- les tireurs doivent être en tenue d'escrime/sport dès leur arrivée
- le port du masque sanitaire est obligatoire en dehors de la pratique sportive mais reste conseillé sur le plateau.
- couloir d'entrée et de sortie de la salle d'Armes à sens unique

Conditions spécifiques à l'escrime

- assauts autorisés sans restrictions
- seules les pistes métalliques seront utilisées
- des boîtiers individuels permettant le marquage sonore de la touche (ne gère pas les doubles ni le contact de masse) pourront être utilisés lors des assauts
- désinfection obligatoire du matériel collectif (prises d'enrouleurs) après utilisation
- serviette obligatoire pour s'essuyer le visage, après les assauts, avant la remise du masque sanitaire, un masque sanitaire mouillé étant inopérant.

Déroulé de séance

Vous serez accueilli à l'heure de votre cours par un référent COVID, à partir de l'entrée du bâtiment, en tenue d'escrime. Le port du masque sanitaire est obligatoire pour entrer dans le bâtiment. Seuls les escrimeurs sont autorisés à entrer dans la salle d'armes.

Pour assister au cours, il vous sera demandé :

- Si vous avez bien réceptionné et lu ce protocole sanitaire. Ce sera le moment de poser des questions.

L'accès à la salle se fait par un couloir de circulation à sens unique (côté droit de la porte d'entrée de la salle d'armes), après avoir utilisé le gel hydroalcoolique à votre disposition. Un emplacement sur les gradins vous sera attribué pour y déposer votre sac, prendre vos effets personnels (serviette, bouteille, encas, gel hydroalcoolique, masque sanitaire...) avant de vous rendre sur le plateau de jeu.

Maintenant le cours commence enfin, chouette!

Organisation de la séance d'escrime en respectant les gestes barrière et la distance de 1m avec un autre tireur.

- A la fin des matchs, si utilisation des boîtiers, ils seront déposés sur leur emplacement spécifique afin d'être désinfectés
- à la fin des matchs, si utilisation des pistes, les prises doivent être désinfectés à chaque changement de tireur
- à la fin de la séance, les tireurs cherchent leurs affaires sur leur emplacement, en respectant la distanciation physique
- sortir par le couloir matérialisé à sens unique côté vitre
- les gradins seront désinfectés à la fin de la séance

Le port du masque sanitaire est obligatoire dès lors que vous quittez votre piste (inter-match / toilette / hall ...)

Pendant toute la durée de votre séance, vous devrez respecter les gestes barrières (pas de poignée de main, pas d'accolade, pas d'embrassade, une distance minimum de 1 m entre deux personnes).

Si vous présentez des symptômes de la COVID-19 dans les 48 heures qui suivent votre cours, informez-nous dès que possible : ceg@escrime-geis.fr, isolez-vous et faites pratiquer un test de dépistage dans les plus bref délais.

Ces conditions de reprise sont mises en place pour garantir votre sécurité et la sécurité de tous! Ce protocole est conforme aux recommandations du Ministère des Sports, de la Fédération Française d'Escrime, de la préfecture du Bas-Rhin et de la Commune de Geispolsheim.

Nous comptons sur vous pour respecter ces consignes !

Le non-respect de ces consignes peut entraîner l'expulsion du tireur ou l'arrêt de la séance !